

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2021

PROTÉGER RÉMUNÉRATION AGRICULTEURS - (N° 4134)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE507

présenté par
M. Besson-Moreau, rapporteur

ARTICLE 3

À la fin de la première phrase de l'alinéa 27, substituer aux mots :

"qu'elle fixe"

les mots :

"fixée par le comité".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel